

Université Catholique de l'Ouest
Institut de Lettres et d'Histoire
Département d'Histoire

BEAUPREAU de 1787 à 1799
CONTRIBUTION A UNE ETUDE
SUR LA FIN DE L'ANCIEN REGIME,
LA REVOLUTION
ET LA CONTRE-REVOLUTION

sous la direction de M. Jacques MARCADE,
Président du Jury, Directeur de Recherches
et de M. Philippe TOURAULT, Chargé du suivi des Recherches.

Mémoire de Maîtrise d'Histoire Moderne

Philippe
RUBION



Angers 1995

2) LES DOLÉANCES: PAS DE REVENDICATIONS ANTI-SEIGNEURIALES, MAIS L'UNANIMITÉ CONTRE LA GABELLE.

Peu à peu, dès le mois de mars 1789, les Bellopratins commencent à se réunir pour rédiger leurs cahiers de doléances ⁽¹⁾. Comme nous l'avons dit dans l'introduction, nous ne disposons malheureusement pas des cahiers de doléances de Beaupréau. Ils auraient été détruits par le feu. Cependant le chanoine Uzureau ⁽²⁾ donne des détails sur le "cahier" de Saint-Martin de Beaupréau. Contrairement à son habitude, il signale sa source: "collection privée". Nous ne sommes pas plus avancés. Mais tout ne serait donc pas détruit. N'ayant pas pu y accéder, nous nous contenterons de lui faire confiance. En compulsant d'autres sources différentes que nous allons préciser, nous avons pu tenter de rétablir ce que furent les grandes idées du cahier de doléances de Beaupréau.

(1) cahiers de doléances = représentations adressées au Roi consignées dans les cahiers des Etats Généraux.

(2) L'Anjou Historique, XXXI, (1931).

Avant de voir de quoi on se plaint dans les Mauges, il faut comprendre la cause principale du sentiment d'injustice qui règne. Marcel Lidove explique bien la situation ⁽³⁾: "*Nulle part, l'organisation de la gabelle n'apparaît aussi scandaleuse que dans les villages angevins qui jouxtent la terre bretonne* ⁽⁴⁾: *l'Anjou, en effet, est pays de "GRANDE GABELLE", alors que la Bretagne limitrophe est pays de "FRANC-SALE"* ⁽⁵⁾. Cela signifie qu'à moins d'une lieue d'intervalle le prix du sel peut varier dans la proportion de 40 à 1 et que le breton, qui paiera son sel beaucoup moins cher, disposera, par surcroît, d'un produit de meilleure qualité. Une telle situation, évidemment, suscite par centaines les vocations contrebandières (...)". Nos bellopratins se sentent victimes d'une injustice insupportable. Ils se sont résignés longtemps. Mais maintenant qu'on leur dit qu'il est normal de s'exprimer et de se plaindre, ils ne se gênent pas, comme partout ailleurs, pour coucher sur le papier leurs doléances les plus diverses.

Il faut d'abord bien imaginer les conditions dans lesquelles la rédaction des doléances s'est faite. Les curés et les bourgeois sont les seuls à savoir vraiment écrire. Les revendications immédiates des paysans sont mal transmises. Souvent, les intermédiaires revendiquent plus des idéologies abstraites alors que les paysans voudraient exprimer des idées plus concrètes. Il faut donc aborder la question avec beaucoup de réserve et ne pas tirer de conclusions trop hâtives.

En vertu des lettres patentes du 24 janvier 1789, signées à Versailles par Louis XVI et par ordonnance du lieutenant particulier, adressée à toute la sénéchaussée d'Angers, les paroisses du Choletais ⁽⁶⁾ se réunirent du 1er au 8 mars, chacune à son jour, pour rédiger leur cahier de plaintes et de doléances et élire des députés, avec mandat de les présenter et de les soutenir dans l'Assemblée générale. En comparant les cahiers du canton de Beaupréau réécrits par A. Papin ⁽⁷⁾ et les travaux du Chanoine Uzureau ⁽⁸⁾ et de quelques auteurs locaux, on retrouve des thèmes communs dans les doléances.

(3) Marcel LIDOVE, *Les Vendéens de 93, Seuil, 1971.*

(4) *Beaupréau est à 20 kilomètres de la Loire, limite de l'Anjou et de la Bretagne.*

(5) *on dit aussi: "province franche".*

(6) *Beaupréau est à 18 kilomètres au nord de Cholet.*

(7) *dans les bulletins de la SLA, 1913.*

(8) *L'Anjou Historique.*

Les habitants des Mauges sont surchargés d'impôts, et ils s'en plaignent avec insistance, réclamant tour à tour la suppression des plus lourds. Ils craignent qu'on leur enlève des biens ou des propriétés s'ils ne peuvent plus payer.

Il faut supprimer la Gabelle(9), "*l'infâme gabelle comme impôt désastreux occasionnant les plus grands malheurs*". A l'injustice des prix, que nous venons d'expliquer en citant Lidove, s'ajoutent les "exactions, pour ne pas dire barbarie des employés de la gabelle, qui souvent nous attaquent dans les chemins, entrent dans nos maisons et comme des voleurs ouvrent portes et armoires, usent de menaces et maltraitent les personnes même les femmes enceintes (...)- ⁽¹⁰⁾. A la Chapelle-du-Genêt, on dit aussi que "la plume se refuse à tracer les vexations, les désordres et les horreurs et les crimes occasionnés par l'impôt du sel. Il n'est point de bon Français qui ne fasse des vœux pour sa suppression (...)"

On veut supprimer le franc-fief ⁽¹¹⁾, "source de contestations" ⁽¹²⁾, "*la source d'une infinité de fraudes et de procès pour des droits inconnus aux gens des campagnes (...)*" ⁽¹³⁾

Il faut que le clergé et la noblesse renoncent à leurs privilèges. On veut surtout qu'ils soient assujettis aux mêmes impôts que le Tiers-Etat, et dans les mêmes proportions. On ne demande pas la suppression des dîmes, mais on souhaite qu'elles ne soient pas augmentées. On veut supprimer les juridictions seigneuriales. On veut supprimer des prérogatives comme le droit de chasse exclusif.

Il faut supprimer les offices des jurés priseurs qui ne connaissent pas la valeur des bestiaux, charrettes, terrains. Les paysans font appel à des experts, ce qui forme un double coût. On veut supprimer le droit de centième denier sur les successions. On réclame la suppression des traites⁽¹⁴⁾ "qui sont une entrave au

commerce". On souhaite la suppression des droits d'entrée, dans les villes, dans les provinces, au passage des rivières dans le même souci de faciliter les échanges commerciaux.

(9) impôt sur le sel.

(10) cahier de Sainte-Christine en Mauges (15 km de Beaupréau).

(11) taxe sur les biens nobles possédés par le Tiers-Etat.

(12) cahier de La Chapelle-du-Genêt (3 km de Beaupréau).

(13) cahier de la Blouère et Villedieu (10 km de Beaupréau).

(14) droits de douane, d'origine seigneuriale ou royale, qui étaient perçus sur les produits franchissant les limites du royaume ou certaines lignes douanières intérieures.

On se plaint de la perte de temps et d'argent qu'entraîne le tirage de la milice, pour les laboureurs et artisans. De plus on déplore "les attroupements de jeunes gens ivres se portant à tous les excès dans les bourgs et dans les campagnes" ⁽¹⁵⁾. On ne supporte plus la mendicité et on veut faire cesser tout vagabondage pour la sécurité des biens et des personnes.

Mais les habitants des Mauges ne se contentent pas de réclamer la suppression de ce qui ne leur convient pas; ils proposent aussi d'adopter de nouveaux usages. Ils suggèrent de doter les cures, selon leur étendue et leur population, de doter les vicaires et même les sacristains.

Et on se justifie: "Un curé de paroisse ne peut pas être trop riche, étant toujours parmi les pauvres et dans l'occasion de faire des aumônes" ⁽¹⁶⁾. Il faudrait réformer les frais de procédure et abrégé les procès. "Qu'on fasse de meilleurs règlements s'il est possible; que la justice se rende à moindre frais, et surtout d'une manière plus expéditive." ⁽¹⁷⁾

On veut attribuer aux municipalités le droit de faire l'égal des impôts dans les paroisses. Les habitants des Mauges réclament des hôpitaux, ou plutôt des maternités comme on dirait aujourd'hui. En lien avec la lutte contre la mendicité, ils proposent l'établissement de bureaux de charité, mais on ajoute, à Melay, que "le seul moyen de bannir la mendicité serait de détruire la fainéantise, mère de tous les vices!". Pour lutter contre les malfaiteurs, des brigades de maréchaussée plus nombreuses sont réclamées. Au sujet des routes, les paroisses qui ont financé des constructions souhaitent que leur argent profite d'abord aux routes qui les avoisinent.

A La Chapelle-du-Genêt, les habitants ne comprennent pas pourquoi des régions qui payent moins d'impôts ont de meilleures routes. L'unification des poids et mesures est proposée. Un "suffrage compté par tête", c'est à dire le suffrage universel, est suggéré

(15) cahier du Fief-Sauvin (5 km de Beaupréau).

(16) cahier de la Blouère et Villedieu (10 km de Beaupréau).

(17) cahier de la Jumellière (25 km de Beaupréau).

A Saint-Florent, on demande des états provinciaux, mais séparés de ceux des provinces du Maine et de la Touraine ⁽¹⁸⁾. Enfin, la population souhaite que des Etats Généraux soient accordés tous les cinq ans.

Les députés élus furent, pour Notre-Dame de Beaupréau: Jean-François Paumard, notaire; Michel-Simon Coycault, procureur fiscal; René Bonnet, marchand; Pierre Gelusseau, dit Amaury, marchand. Ceux de la paroisse Saint-Martin furent: Maurice Joseph Louis Gigost D'Elbée, bourgeois; Jean Delahaye, métayer; Joseph Colonier, métayer; Jean Petiteau, métayer. Il n'est pas étonnant de constater que ces noms correspondent à ceux des membres des municipalités de Notre-Dame et de Saint-Martin.

Il faut souligner que nous n'avons aucune trace de doléances directement contre les seigneurs. Leurs impôts sont d'ailleurs moins critiqués que leurs privilèges. On admet le fait de dépendre d'un seigneur, on veut seulement qu'il paye les mêmes impôts. De même on ne dit rien contre le roi et son régime, on ne critique que ses impôts. On a toujours connu la monarchie, et on ne connaît pas d'autre forme de régime.

A l'époque, on admet la royauté, on la respecte, on l'aime même, et on n'a jamais pensé qu'elle pourrait ne plus exister un jour. Il faut bien comprendre que les habitants des Mauges participent à la rédaction des cahiers de doléances sans aucun sentiment révolutionnaire, au sens radical du mot. Bien sûr, ils souhaitent améliorer leurs conditions de vie quotidienne, mais ils n'ont jamais songé à renverser la monarchie de Louis XVI. Avides de liberté, les bellopratins s'affichent très vite comme des défenseurs des idées nouvelles.

(18) La Touraine, réputée ménagée au niveau des impôts, était mal aimée dans les Mauges.

3) 26 JUILLET 1789, LES BELLOPRATAINS SOUTIENNENT OFFICIELLEMENT LES REVOLUTIONNAIRES PARISIENS.

Nous avons regretté en introduction de ne pas avoir eu beaucoup d'échos des événements parisiens et nationaux à Beaupréau. Il existe pourtant un document important pour l'histoire de Beaupréau, en lien direct avec les événements nationaux. Nous l'avons retrouvé aux Archives Municipales de la ville d'Angers, et nous le reproduisons en annexe.

Nous avons la preuve que les événements de juillet 1789 ont eu un retentissement à Beaupréau, grâce à ce document qui est une adresse de la municipalité de Beaupréau et de la paroisse de Saint-Martin à la municipalité d'Angers. Il faut se rappeler le contexte dans lequel cette lettre a été rédigée. Quatre jours avant, le 22 juillet 1789, l'Anjou fut touché, comme toute la France au cours du mois de juillet, par la "Grande Peur".

L'approche imaginaire ici des "brigands", là des "Anglais", agita toutes les paroisses. Voici le texte en question ⁽¹⁾ que nous reproduisons volontairement dans son intégralité du fait de son importance pour l'histoire de Beaupréau: *"Le vingt six juillet 1789, Messieurs de la municipalité de la ville de Beaupréau et de la paroisse de Saint-Martin de cette ville, les jeunes gens et habitants, en état de porter les armes, instruits que des troupes, qui remplissent et environnent Paris, ont déjà lâchement assassiné une infinité de leurs frères, et que repoussées ont réclamé d'autres forces; qu'à cet effet plusieurs régiments maintenant en Bretagne, même des troupes étrangères, ont eu ordre de partir pour Paris; que leurs frères, tant Bretons qu'Angevins, ayant vu le danger où allaient se trouver leurs illustres et immortels représentants, se sont préparés et préparent à s'opposer au passage de toutes espèces de troupes, qui voudraient sortir de Bretagne pour aller à Paris »*

Ce récit de malheurs et d'inquiétude mis en délibération, il a été arrêté unanimement et avec la plus grande acclamation que ⁽²⁾ malgré que l'on promette au Roi la fidélité la plus inviolable) que l'on jurait et affirmait, sur l'honneur le plus sacré, qu'au premier signal de leurs frères, tant Bretons qu'Angevins, on les rejoindra et aidera de tout secours de fortune et de bras jusqu'au dernier soupir, avec tout l'honneur dont un bon français peut être animé.

(1) AMA, E E 8, Comité permanent de la milice angevine.

(2) les mots entre parenthèses sont rayés, mais encore lisibles. "Cette suppression est particulièrement significative", nous dit Célestin Port dans son inventaire des Archives de la Mairie d'Angers, fait en 1860, et où il reproduit aussi ce texte.

Les officiers de la municipalité et habitants de Beaupréau ont nommé pour leurs députés au comité angevin Maître Paumard Bourjaudière et M. Picherit, qu'ils ont chargé de faire agréer audit comité leur serment et offres, comme les sûrs garants de leur cœur patriotique; et Messieurs de la municipalité et habitants de Saint-Martin, M. Bory, leur syndic, et M. Hervé, porteurs des mêmes intentions et serments. Arrêté audit Beaupréau ledit jour, et ont signé Messieurs: Brunet, Coycault, syndic de Beaupréau; Bory, syndic de Saint-Martin de Beaupréau; Paumard; D'Elbée. (...) ' Suivent 64 signatures, dont celles de trois chanoines.

Il faut noter que la signature de D'Elbée figure à la fin de ce document. Le futur généralissime des armées vendéennes participe lui aussi aux mouvements de 1789. Célestin Port ⁽³⁾ souligne à ce sujet *"l'erreur des historiens qui persistent à voir dans la Vendée Angevine le foyer constant de la Contre-Révolution. Nulle part peut-être, il le faudrait dire, la grande réforme de 1789 ne fut applaudie*

avec plus de vivacité et d'enthousiasme par toutes les classes de la société, peuple, clergé, noblesse, unis, on le voit, dans un même élan de liberté et de patriotisme".

Célestin Port insiste sur cette union des classes, dans la Vendée Angevine ⁽⁴⁾, donnant quelques détails sur les signataires de l'adresse: "La ville et la campagne, les deux syndics et les deux municipalités, le chefcier du chapitre seigneurial et les chanoines, les jeunes et les vieux en état de porter une arme, s'empressent, vouant leur vie à la cause nouvelle, et parmi tous ces noms de patriotes inconnus, au premier rang éclate, comme une ironie - pour nous qui savons l'avenir - le nom fatidique de D'Elbée!"

(3) AMA, Inventaire des Archives de la Mairie d'Angers, 1860.

(4) 1888, p.6.

Ainsi, *"en juillet 1789, Beaupréau est une des premières villes à acclamer la Révolution"*(5). On sait aussi qu'un comité permanent, composé de trois ordres: clergé, noblesse et. Tiers-Etat, se forma à Beaupréau dès le mois de juillet 1789; même le bas clergé, assez représenté dans les municipalités, a soutenu les idées nouvelles.

Beaupréau s'engage alors dans la Révolution, avec beaucoup d'espérances, mais sans imaginer la réalité qui l'attend.